



PREMIÈRE CONFÉRENCE DES INVESTISSEURS DU PÔLE DE CROISSANCE DE BAGRÉ



**Schéma directeur d'aménagement, climat des
affaires et mesures incitatives**

Par le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noel BEMBAMBA

20 septembre 2012

SOMMAIRE

PARTIE I : SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT

- A. Pourquoi un Schéma Directeur d'Aménagement?
- B. Scénario de développement de la ZUP
- C. Axes de développement
- D. Plans quinquennaux
- E. Investissements agricoles prioritaires
- F. Investissements socio-économiques prioritaires

PARTIE II : CLIMAT DES AFFAIRES ET MESURES INCITATIVES

- A. Climat des affaires
- B. Mesures incitatives

**PARTIE I-
SCHÉMA DIRECTEUR
D'AMÉNAGEMENT (SDA) DE LA
ZONE D'UTILITE PUBLIQUE
(ZUP) DE BAGRÉ**

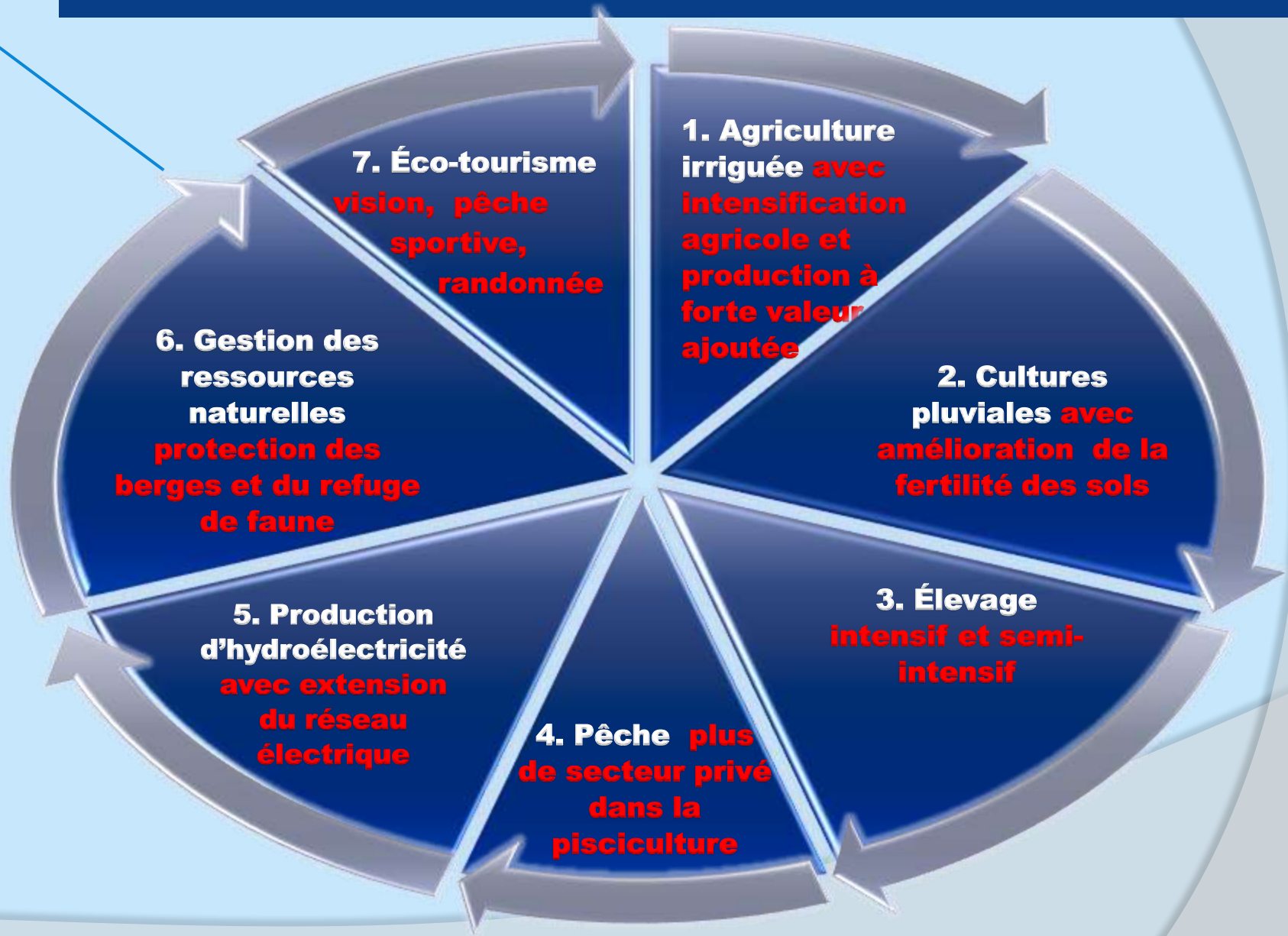
A – Pourquoi un schéma directeur d'aménagement ?

Schéma directeur d'aménagement = outil de planification qui doit servir à définir, pour le moyen et long termes, les grandes orientations du développement et servir de cadre de cohérence aux futurs projets et programmes d'intervention dans la zone concernée

B – SCENARIO DE DEVELOPPEMENT DE LA ZUP de BAGRE

Scénario retenu est le **tendanciel amélioré** car : il intègre l'agriculture familiale, l'agrobusiness local et un agrobusiness exogène dans la zone de concentration, avec création d'emplois et le renforcement des capacités du paysannat.

C - LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA ZUP



**D – PLANS
QUINQUENNAUX**

PERIODES ET COÛTS INDICATIFS DES PLANS QUINQUENNAUX

	Période	Coût (FCFA)
1 ^{er} plan quinquennal	2013 - 2017	116 584 550 000
2 ^e plan quinquennal	2018 - 2022	21 538 350 000
3 ^e plan quinquennal	2023 - 2027	17 310 850 000
Total		155 433 750 000

DÉTAIL DU COÛT DU 1^{ER} PLAN QUINQUENNAL DANS LA ZC

Composante	FCFA	\$ EU	%
A. Bornage ZC	24 500 000	46 226	0,02
B. Aménagements hydroagricoles	91 536 100 000	172 709 623	78,76
B.1 Aménagements structurants	76 220 000 000	143 811 321	65,58
B.2 Aménagements internes	12 844 100 000	24 234 151	11,05
B.3 Aménagement bas-fonds	2 472 000 000	4 664 151	2,13
C. Infrastructures d'élevage	2 024 000 000	3 818 868	1,74
D. Infrastructures halieutiques	209 000 000	394 340	0,18
E. Infrastructures de désenclavement	9 810 750 000	18 510 849	8,44
F. Infrastructures sociales	10 902 600 000	20 570 943	9,38
G. Gestion des ressources naturelles	171 400 000	323 396	0,15
H. Refuge faune	1 541 750 000	2 908 962	1,33
Total coûts de base	116 220 100 000	219 283 208	100

Taux de change : 1 dollar EU/FCFA : 530

E - INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRIORITAIRES

Agriculture irriguée
avec 18 000 ha
supplémentaires

Refuge de faune
de Woozi
aménagement à
caractère
touristique

INFRASTRUCTURES
AGRICOLES

Élevage avec
aménagement et
équipements
pastoraux
additionnels

Forêt reboisement des
berges, plantations de
bois villageois

Pêche et
pisciculture
concession du
centre piscicole



PLAN DE LOTISSEMENT INDICATIF DES EXPLOITATIONS

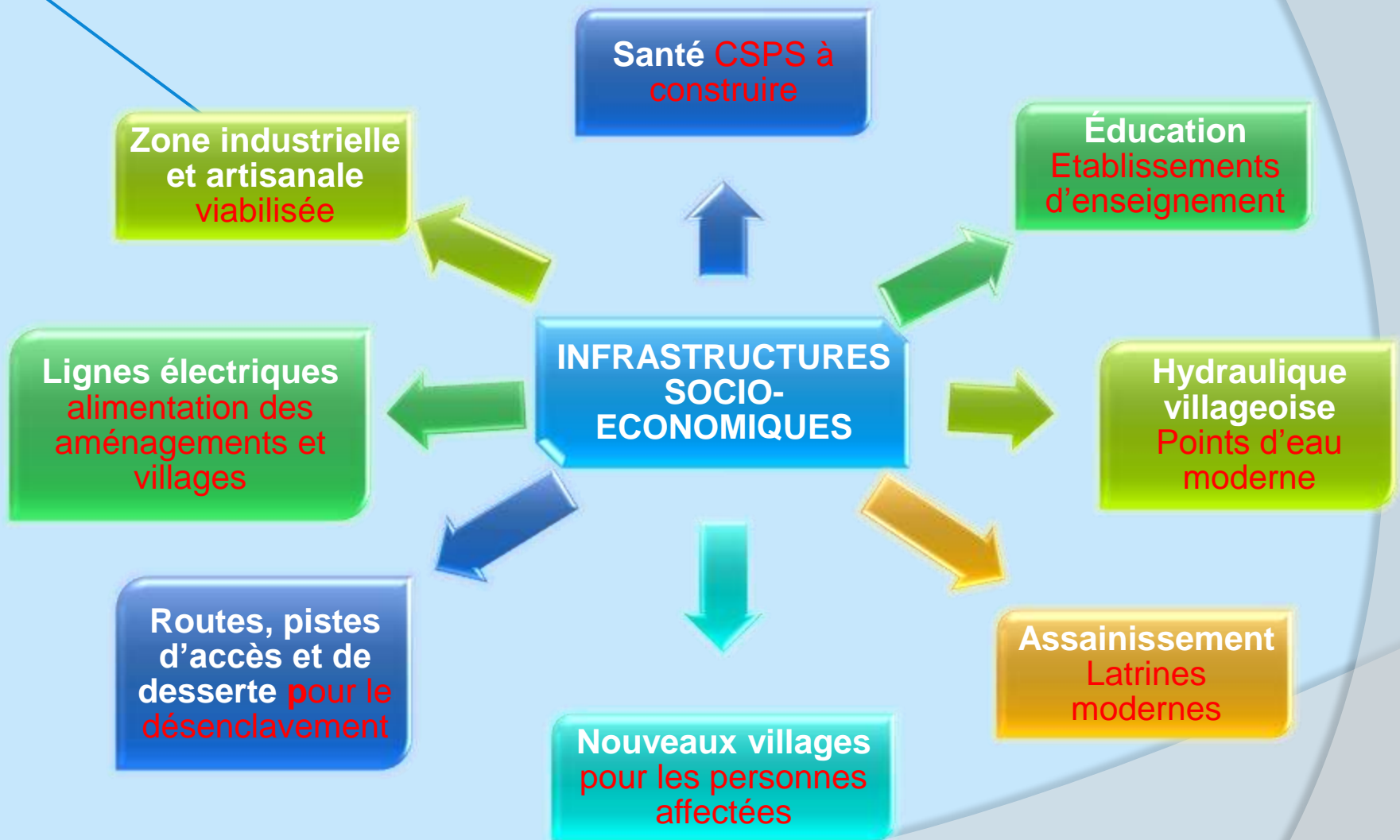
Exploitations Agrobusiness

	Petites exploitations de 5 à 50 ha		Moyennes et grandes exploitations de 51 à 500 ha			Très grande exploitation	Total exploitations privées
	Superficie 5 à 50 ha gravitaire	Superficie 5 à 50 ha pompage	Superficie 51 à 100 ha gravitaire	Superficie 51 à 100 ha pompage	Superficie 100 à 500 ha pompage	Superficie > 500 ha pompage	
Nombre exploitations	147 exploitations	117 exploitations	11 exploitations	39 exploitations	21 exploitations	4 exploitations	339 exploitations
Superficie totale (ha)	1 766	2 635	1 008	3 323	3 670	2 424	14 826
%	11,9%	17,8%	6,8%	22,4%	24,8%	16,3%	100,0%

Exploitations familiales

6 604

F - INVESTISSEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES PRIORITAIRES



PROCHAINES ÉTAPES DU SDA

DAO de développement des canaux d'irrigation et des infrastructures additionnelles

Début 2013

APS/APD des principales infrastructures publiques et collectives prioritaires

Fin 2012

Lancement des travaux d'aménagement

Mi 2013

Début des exploitations

Début 2015

PARTIE II-
CLIMAT DES AFFAIRES ET
MESURES INCITATIVES

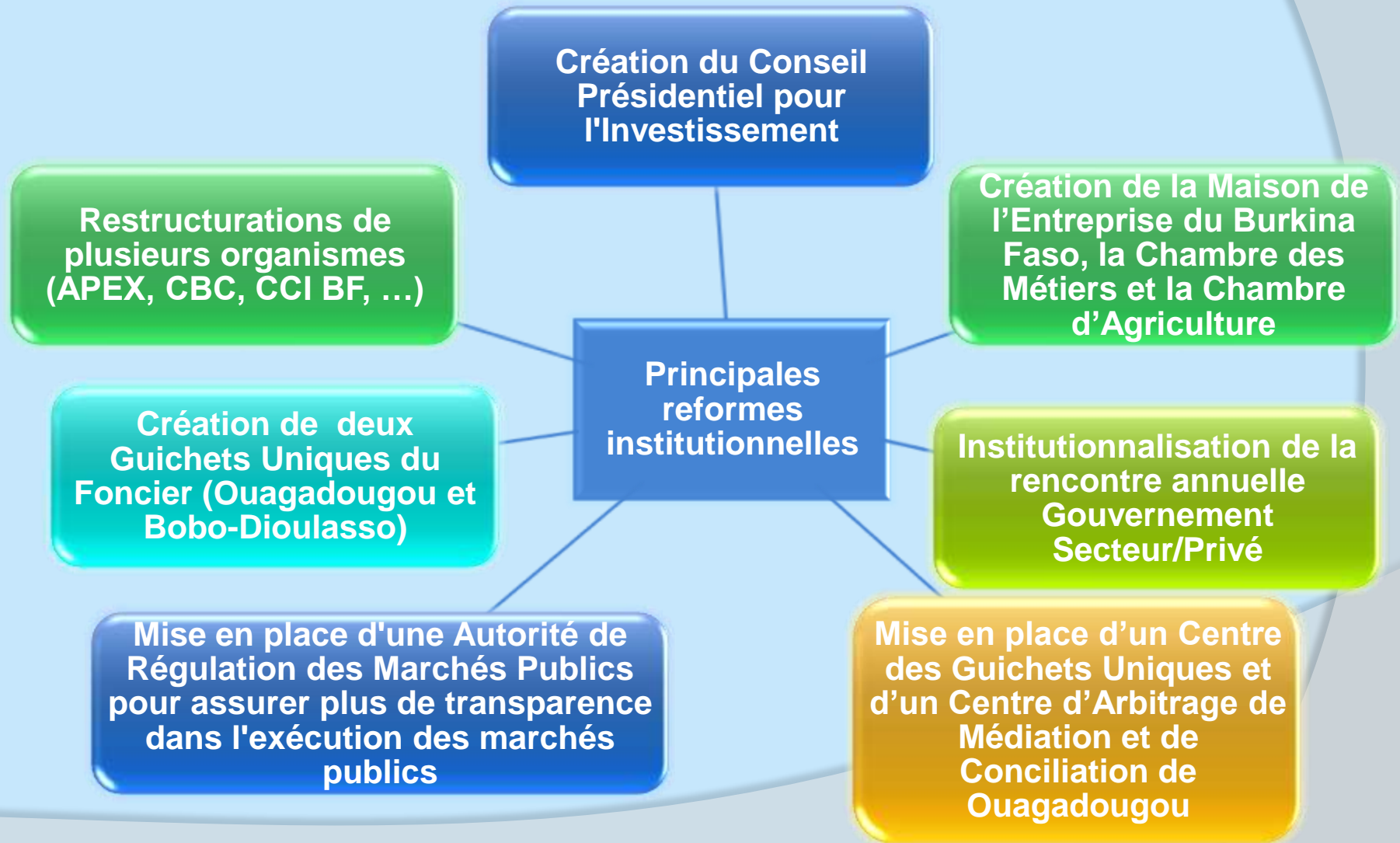
A- CLIMAT DES AFFAIRES AU BURKINA FASO

- Le Burkina Faso est un pays politiquement stable et sécurisé
- L'environnement macroéconomique est sain.
- Depuis plus d'une décennie, le Burkina Faso a entrepris des réformes visant à créer un **environnement propice aux affaires** et jouit actuellement d'un **cadre juridique et réglementaire favorables** à l'accomplissement des affaires en témoigne son classement parmi les meilleurs réformateurs dans les espaces UEMOA et OHADA.

En effet, le Burkina Faso a adopté depuis 2004 plus de 190 réformes pour améliorer son climat des affaires.

Les progrès réalisés dans ce domaine lui ont permis de se placer parmi les 5 meilleurs réformateurs du monde selon le rapport Doing Business.

A- ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES AU BURKINA FASO



A- ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES AU BURKINA FASO

Principales mesures législatives et réglementaires

- Des garanties sont assurées aux investisseurs sans distinction de nationalité dans le cadre des accords internationaux et communautaires
- Un nouveau code des marchés publics rénové pour plus de transparence dans les passations des marchés
- Un code du travail attractif
- Une réforme du système fiscal qui a permis entre autres de créer un impôt sur les sociétés et de passer d'un taux d'imposition de 30% à 27,5%
- Une loi sur les projets de partenariat public-privé qui sera prochainement adoptée

B - MESURES INCITATIVES

Pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la SCADD, le Gouvernement envisage pour le Pôle de Croissance de Bagré, un dispositif incitatif et spécifique pour encourager l'installation des investisseurs à Bagré. Ce dispositif est très attractif au regard des pratiques en vigueur au Burkina Faso et dans la sous région.

Les mesures à prendre font l'objet d'un projet de loi qui sera soumis pour adoption à l'Assemblée Nationale.

B - MESURES INCITATIVES

○ AVANTAGES A ACCORDER AUX INVESTISSEURS PRIVES

- Mise en place du Guichet Unique de Bagrépôle (GUBA)

Le Guichet Unique est une structure unique et centralisée dont la mission est d'aider et d'accompagner les investisseurs dans leur installation et être l'interlocuteur unique des investisseurs dans toutes leurs démarches vis-à-vis de l'administration

Ainsi, ce guichet sera chargé :

- de l'information, de l'accueil et de l'orientation ;
- des formalités de création ou de modification d'entreprises ;
- des formalités d'agrément aux facilités fiscales et douanières des investissements ;
- des formalités d'obtention de l'autorisation d'exploiter à Bagrépôle ;
- des formalités d'obtention des facilités du fonds d'appui aux services de Bagrépôle ;
- des formalités d'obtention des licences d'affaires.

B - MESURES INCITATIVES

◎ AVANTAGES A ACCORDER AUX INVESTISSEURS PRIVES

• Avantages liés à l'investissement

- Acquiescement des droits et taxes de douane au taux cumulé de 7,5% sur tous les biens et services importés
- Exonération, pendant la durée de réalisation du projet, des impôts directs ci-après :
 - de l'impôt sur les sociétés (IS)
 - du minimum forfaitaire de perception (MFP) ;
 - de la contribution des patentes ;
 - de l'impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRC) ;
 - de la taxe patronale et d'apprentissage (TPA) ;
 - de la taxe des biens de mainmorte (TBM).

B - MESURES INCITATIVES

◎ AVANTAGES A ACCORDER AUX INVESTISSEURS PRIVES

• Avantages liés à l'investissement

- Les investissements agréés doivent être réalisés dans un délai maximum de trois (3) ans, après la notification de l'agrément.
- La liste des entreprises qui fournissent des services critiques et éligibles à ce régime de faveur, fera l'objet d'un décret pris en Conseil des Ministres.

B - MESURES INCITATIVES

- ◎ **AVANTAGES A ACCORDER AUX INVESTISSEURS PRIVES**
- **Avantages liés à l'investissement**
 - Bénéfice du régime de l'admission temporaire conformément à la réglementation en vigueur pour les équipements professionnels et les machines ainsi que les véhicules à usage spécial, de chantier ou professionnel ;
 - Exonération de la fiscalité intérieure sur les acquisitions de biens, services et travaux destinés exclusivement à la réalisation du projet d'investissement ;

B - MESURES INCITATIVES

⊙ AVANTAGES A ACCORDER AUX INVESTISSEURS PRIVES

⊙ Avantages liés à l'exploitation

- ⊙ Exonération totale des droits et taxes de douane sur les exportations des biens et services produits ou transformés sur le site;
- ⊙ Exonération totale de l'impôt sur les sociétés (IS) pendant les sept (7) premières années
- ⊙ Exonération pendant les sept (7) premières années :
 - ⊙ du minimum forfaitaire de perception (MFP) ;
 - ⊙ de la contribution des patentes ;
 - ⊙ de la Taxe des biens de mainmorte (TBM) ;
 - ⊙ de la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA) ;
 - ⊙ de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM),

JE VOUS REMERCIE